

# **Loi approuvant le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour l'année 2014 (11648)**

*du 26 juin 2015*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du  
4 octobre 2013;  
vu l'article 7, alinéa 2, lettre f, de la loi sur les établissements publics  
médicaux, du 19 septembre 1980;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion de l'établissement public médical Hôpitaux  
universitaires de Genève pour l'année 2014;  
vu la décision du conseil d'administration de l'établissement public médical  
Hôpitaux universitaires de Genève du 23 mars 2015,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Hôpitaux universitaires de Genève pour  
l'année 2014 est approuvé.